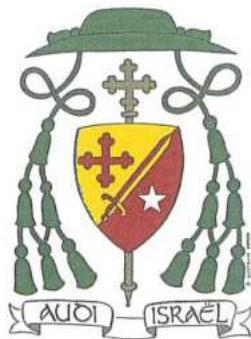


DIRECTOIRE DIOCESAIN
DE
PASTORALE SACRAMENTELLE
POUR LES SACREMENTS
DE
L'INITIATION CHRETIENNE





Marc Aillet

par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique

Évêque de Bayonne, Lescar et Oloron

Les sacrements du Nouveau Testament institués par le Christ Seigneur et confiés à l'Église, en tant qu'actions du Christ et de l'Église, sont des signes et moyens par lesquels la foi s'exprime et se fortifie, le culte est rendu à Dieu et se réalise la sanctification des hommes; c'est pourquoi ils contribuent largement à créer, affirmer et manifester la communion ecclésiastique; aussi, dans la célébration des sacrements, tant les ministres sacrés que les autres fidèles doivent-ils agir avec une très grande vénération et avec le soin requis (CIC, can.840).

Aussi, avons-Nous demandé à Notre Conseil presbytéral d'étudier, d'élaborer et de Nous présenter des normes pastorales concernant les Sacrements de l'Initiation chrétienne en vue d'un Directoire.

Après examen diligent et discernement de ces propositions, nous promulguons, *ad experimentum* et pour une durée de trois ans à partir de la date du présent décret, ce *Directoire pour la pastorale et la célébration liturgique des Sacrements de l'Initiation chrétienne*.

Donné à Bayonne, ce Dimanche 8 juin 2025,

en la Solennité de la Pentecôte.

Par mandement,

Abbé Philippe Beitia
Abbé Philippe Beitia, Chancelier

+ Marc Aillet,
Évêque de Bayonne, Lescar
et Oloron



+ Marc Aillet

INTRODUCTION

Il y a quelques années, le Conseil presbytéral avait été invité par l'évêque à travailler à la confection d'un Directoire de pastorale sacramentelle, en vue d'une pratique plus homogène dans les diverses paroisses du diocèse et afin de donner aux prêtres et aux fidèles un cadre clair et cohérent. Ce travail n'était manifestement pas mûr et n'avait pas abouti. A la demande de plusieurs curés, cet ouvrage a été remis sur le chantier du Conseil presbytéral, en sa mandature 2022-2025, tout en s'appuyant sur les résultats du travail alors ébauché.

Ce Directoire n'a certes pas pour objet de répéter ou de se substituer au Code de droit canonique ni aux rituels des sacrements. Il souhaite toutefois donner des repères pour appliquer la discipline sacramentelle de l'Église à des situations pastorales concrètes, auxquelles sont confrontés les pasteurs dans le contexte actuel de l'Église et du monde. Il a un caractère normatif, sauf quand il précise explicitement qu'il s'agit d'une simple recommandation ou d'une possibilité faisant appel au discernement des pasteurs.

Ce Directoire est diocésain et vise donc à une pratique unifiée des pasteurs, restant sauf le nécessaire discernement du prêtre dans les situations particulières. L'unité dans la pratique pastorale d'un diocèse est un signe clair de la cohérence et de la pertinence du message de vie porté par l'Église. Ce Directoire se veut donc être une expression et un instrument de Communion au sein du diocèse au service de la charge de sanctification de l'Eglise et une invitation pour les prêtres à le mettre en œuvre de manière collégiale et concertée.

I. LE SACREMENT DU BAPTEME

- Questions actuelles

Il ressort de l'expérience des prêtres un décalage entre l'offre et la demande : l'Église offre le baptême comme le sacrement du salut et de la foi, qui efface le péché originel, donne la vie nouvelle dans le Christ et insère le baptisé dans le Corps du Christ qui est l'Eglise. Cette participation à la vie divine est appelée à grandir dans une vie chrétienne cohérente, portée par les sacrements et soutenue par la vie ecclésiale. Cela implique un engagement des parents et des parrains et marraines dans une vie de foi, en vue de l'éducation de l'enfant baptisé. Or bien souvent les parents ont une foi résiduelle, peu formée et peu investie (absence de pratique et de vie de prière, choix de vie non conformes à l'enseignement de l'Eglise). Leur motivation est bien peu souvent spirituelle mais plus sociale : rite de passage ou d'accueil de la vie, fête familiale, reproduire ce que l'on a vécu soi-même, demande de protection très vague... Les exigences qui résultent de la demande sacramentelle ne sont pas bien perçues ni comprises. Inversement, les curés doivent faire face à des demandes parfois fantaisistes ou en décalage par rapport à ce qu'ils veulent donner, mais qui sont essentielles pour les familles (choix de parrain inadéquat, dates, choix de textes ou musiques non liturgiques...).

Les normes canoniques et liturgiques sont confrontées à un contexte de déchristianisation, face auquel elles semblent parfois inadaptées. Il est par exemple difficile de trouver des parrains qui correspondent aux exigences canoniques.

La déchristianisation s'accompagne d'un changement de mœurs qui peut conduire à des situations délicates : demande de baptême d'un enfant conçu par PMA dans un couple homosexuel par exemple. Il faut alors discerner à partir des principes fondamentaux : le baptême est le sacrement du salut et Dieu veut que tous les hommes soient sauvés (1Tm2,4); dans le même temps, l'Église n'est pas un distributeur de sacrements et le baptême, pour être licite, doit être donné s'il y a « un espoir fondé que l'enfant sera éduqué dans la religion catholique ; si cet espoir fait totalement défaut, le baptême sera différé, selon les dispositions du droit particulier, et les parents informés du motif » (CIC 868§1.a.2).

Ce dernier canon peut aussi interroger lorsque nous accueillons des parents qui n'assument pas l'éducation chrétienne de premiers enfants baptisés, mais non catéchisés. Alors que nous constatons qu'ils ne transmettent pas la foi à leurs enfants¹, on peut raisonnablement se demander ce qu'il en sera de l'éducation du futur baptisé ? Comment alors adopter une attitude juste et un message qui fasse avancer les personnes, sans se positionner en douanier des sacrements ?

Ce directoire souhaite donc donner des indications pour guider et éclairer le discernement des pasteurs dans ce contexte postchrétien. Il propose quatre parties qui reprennent les étapes de l'accompagnement des personnes :

- L'accueil
- La préparation au sacrement
- La célébration du sacrement
- L'accompagnement après le sacrement

A. Le baptême des petits enfants

1. L'accueil

Souvent cet accueil est assuré par les bénévoles qui assurent la permanence à la paroisse (presbytère ou téléphone), ou bien par le prêtre lui-même. Au-delà de l'aspect administratif, ce premier contact devrait permettre aux parents de se sentir accueillis dans une communauté chaleureuse et vivante.

Rapidement, on proposera une rencontre avec le prêtre et/ou l'équipe de préparation au baptême afin de nouer un lien. Cette rencontre permettra de faire connaissance, d'évaluer la demande des personnes, et de donner une première explication sur la nature du sacrement, les conditions de la préparation et l'engagement qui en découle. L'accueil chaleureux des personnes ne supprime pas le nécessaire discernement du pasteur quant aux demandes, aux situations familiales, à l'éducation que l'enfant recevra. Si les premiers enfants baptisés ne sont pas catéchisés, on cherchera avec la famille les possibilités concrètes de régulariser la situation (inscription au catéchisme). On évitera l'impression d'un refus brutal, et l'on explicitera les raisons qui peuvent amener à différer le baptême.

¹ Sans porter de jugement, souvent ils s'en sentent incapables pour diverses raisons ; eux-mêmes ne prennent pas en charge la formation et la croissance de leur propre foi.

Points importants :

- Il faudra bien insister sur une proposition catéchétique pour les ainés, par exemple en associant un catéchiste à la préparation pour mettre en valeur la cohérence et la continuité de la formation chrétienne initiée au baptême. Il convient de bien rappeler qu'on peut rejoindre un groupe de catéchisme à tout moment.
- Si les parents sont séparés, il faut s'assurer, en vertu de l'autorité parentale, que les deux sont bien d'accord pour le baptême de l'enfant. Une autorisation écrite des deux est requise. En cas de doute, il vaudra mieux surseoir en attendant la certitude de l'accord ou une présentation d'attestation du juge aux affaires familiales.

Les personnes assurant l'accueil ou la préparation devraient être bien formées pour assurer ce service avec charité et compétence. Cette formation revient naturellement au prêtre, mais on pourra envisager des formations avec le Service diocésain du catéchuménat ou celui de la Pastorale sacramentelle et liturgique, ou encore au niveau du doyenné. En tout cas, les curés sont invités à constituer des équipes de préparation au baptême dans leurs paroisses.

L'Église demande que les enfants soient baptisés « dans les premières semaines » (CIC 867), mais il arrive souvent que cela ne soit pas respecté pour diverses raisons.

Les enfants âgés de 2 à 7 ans sont encore considérés comme des petits enfants : n'ayant pas atteint l'âge de raison, ils ne sont pas dans la catégorie des enfants en âge de scolarité, et seront baptisés à la demande de leurs parents et dans la foi de l'Église. Toutefois, ils commencent à comprendre des choses et il faudra donc les accueillir en étant attentif à leur personne et les impliquer dans la préparation.

Concernant le choix des parrains et marraines, les demandes des parents sont souvent hors des clous canoniques. Quelles sont les directives et comment les appliquer ?

- Le Code demande que le baptisé ait un parrain ou une marraine
- Cette personne doit avoir 16 ans accomplis (CIC 874§1), mais l'évêque peut établir un autre âge, et le curé ou le ministre peuvent admettre une exception pour un juste motif.
- Sa mission est d'accompagner les parents dans l'éducation chrétienne du nouveau baptisé, elle doit donc être elle-même adulte dans la foi. Le Code requiert la réception des sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation, Eucharistie, et une vie cohérente avec la foi. Les entretiens de préparation permettront de rappeler ce critère avec sa signification, et éventuellement de modifier les choix des parents qui sont guidés par l'amitié ou la proximité familiale².
- Une personne non-baptisée ne peut pas être parrain. Une personne baptisée non-catholique peut être admise en qualité de témoin, à condition qu'il y ait déjà un parrain catholique et qu'elle professe la foi au Christ.
- On pourra admettre des personnes baptisées mais non confirmées.
- Il n'est pas souhaitable qu'il y ait deux parrains ou deux marraines (Cf. RR 6).

² On le constate dans des demandes comme celles-ci : deux marraines pour ne pas vexer une bonne amie, choix de quatre parrain et marraines comme une distribution de preuves d'affection ou de confiance...

Points importants :

- Demander suffisamment à l'avance des certificats de baptême simples pour le parrain et la marraine.
- Prénoms : l'Eglise attache beaucoup d'importance aux prénoms de saints qui sont des exemples et des intercesseurs. Au cas où le prénom choisi par les parents ne remplit pas cette condition, on pourra proposer, sans poser de jugement ou de critique, d'ajouter un prénom de baptême qui rattache ainsi l'enfant à la tradition chrétienne.
- En cas de doute, solliciter les conseils de la Chancellerie.

2. La préparation : chemin de croissance

L'objectif de la préparation est de former les parents à leur responsabilité dans l'éducation chrétienne de leurs enfants. Bien souvent, c'est l'occasion d'une « nouvelle » ou « première » évangélisation pour ces personnes qui vont découvrir ou redécouvrir leur foi. Il faut profiter de ces temps de préparation pour permettre aux parents de vivre une rencontre avec le Christ Créateur et Sauveur, même si ce n'est pas ce qu'ils recherchent au premier abord. Tout l'enjeu est de partir des demandes des parents, accueillies avec bienveillance, pour les conduire à une expérience de foi. C'est cela l'offre réelle que l'Eglise propose : « sacrement universel du salut » (*Lumen Gentium* 48), c'est par elle et en elle que les hommes rencontrent le Christ vivant pour s'unir à Dieu et entre eux.

Cette préparation garantie par la paroisse sera l'occasion pour des fidèles, en particulier des couples, de rendre un témoignage de vie chrétienne en famille. L'implication d'équipes de préparation avec des laïcs présentera l'Eglise sous son aspect de communauté dans laquelle les parents devraient se sentir intégrés. On veillera à éviter toute forme de privatisation du sacrement : le baptême est l'intégration dans le Corps du Christ qu'est l'Eglise. « L'Eglise [est], dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (*Lumen Gentium* 1).

L'attitude de consommateur individualiste se retrouve chez des pratiquants réguliers comme chez les plus éloignés. La préparation au baptême pourrait donner un élan pour redécouvrir la dimension communautaire de la paroisse et en faire un vrai lieu d'unité et de fraternité.

Les services de la Pastorale familiale pourraient ici être utiles.

La préparation devra permettre un cheminement des parents qui demandent le baptême pour leur enfant sur plusieurs plans :

- Humain : Rencontre avec d'autres parents qui font la même demande et avec des paroissiens, créer un lien.
- Doctrinal : par la proclamation de la Parole de Dieu et quelques enseignements, on les plongera dans la connaissance du mystère de la foi, du Symbole, du sens du sacrement.
- Liturgique : explication des rites et symboles du baptême, si possible dans une église.
- Spirituel : la préparation devrait comprendre des temps de prière, favorisant une vraie expérience spirituelle (CIC 851§2).

La préparation des enfants déjà âgés de deux ans pourra se faire en lien avec un groupe d'éveil à la foi ou de catéchisme. Après 7 ans, cela se fait suivant le rituel du baptême des enfants en âge de scolarité. Les adultes sont préparés en lien avec le Service du Catéchuménat.

Les parrains et marraines reçoivent la mission de veiller à la croissance de la vie baptismale de leur filleul. Comme pour les parents, il ne faudrait pas que le lien avec eux se limite à une demande

administrative de certificat de baptême. Il convient de leur rappeler leur rôle. Bien qu'ils soient parfois éloignés géographiquement de la paroisse, on pourra proposer de les inclure dans la préparation. Pour eux, comme pour les parents, la préparation sera l'occasion de proposer de recevoir le sacrement de la confirmation. Cette proposition, qu'on souhaite systématique, devrait être faite après un certain temps de préparation et de maturation, lorsqu'ils auront pu prendre conscience du chemin sur lequel ils sont engagés, ou durant l'accompagnement post-baptême.

Si la préparation au sacrement devient un parcours d'évangélisation des familles, elle nécessitera du temps, à la manière d'un mini-catéchuménat. Il ne sera pas toujours facile de faire comprendre et accepter cela aux parents, qui pourraient être tentés d'aller chercher une préparation expresse dans la paroisse voisine. D'où l'importance d'une pratique unifiée.

3. La célébration

Pour manifester la dimension ecclésiale du baptême, on favorisera sa célébration le dimanche, en lien avec l'assemblée paroissiale réunie pour l'Eucharistie, ou bien pendant la messe, ou bien après (avec possibilité de faire l'accueil du futur baptisé à la fin de la messe). Il est souhaitable que les enfants baptisés ou à baptiser soient mentionnés au memento des vivants lors de la messe dominicale.

La célébration aura été préparée en amont avec la famille, les parents et parrains-marraines étant au courant de leur rôle.

Elle aura lieu dans une église paroissiale. Si ce devait être dans un autre lieu (chapelle de famille, sanctuaire local...), ce serait pour des raisons particulières le justifiant et après accord du curé du lieu.

La liturgie est l'actualisation dans la vie des hommes du mystère pascal, ce mystère qu'on aura expliqué lors de la préparation. Le temps de la célébration n'est donc pas celui de l'explication, mais de l'expérience. On évitera les longs discours explicatifs pour chaque symbole, et on soignera la beauté et la dignité des gestes, des paroles et des lieux qui sont par eux-mêmes pédagogiques.

On veillera à bien respecter les différentes étapes de la célébration et leurs lieux respectifs (porche, lieu de la Parole, baptistère et autel). Il faudra veiller à maintenir un climat de recueillement et d'attention pour permettre le contact avec l'action divine. Le choix des chants, la proclamation claire de la Parole de Dieu, les attitudes corporelles, les ornements liturgiques et la décoration de l'église seront ordonnés à cette expérience spirituelle.

Points importants :

- Selon la grande tradition de l'Eglise, le baptistère (ou les fonts baptismaux) est le lieu privilégié de la nouvelle naissance dans le Christ. Pour cette raison il se situe à proximité de l'entrée de l'église. Ce lieu sera peut-être à réhabiliter et à orner convenablement comme signe permanent du don de Dieu. Le sanctuaire, où se trouve l'autel, ne convient pas sauf nécessité inévitable.
- La célébration du baptême ne sera pas intégrée ou mélangée à d'autres célébrations, comme le mariage des parents, afin d'en préserver son caractère propre.

4. L'accompagnement après-baptême

Pour aider les parents à être témoins de la foi auprès de leur enfant, on leur fera les propositions pastorales adaptées : parcours de formation chrétienne pour les adultes, groupe de catéchisme ou

d'éveil à la foi pour les enfants. En plus de cet accompagnement régulier, on proposera des rendez-vous ponctuels et festifs, comme une bénédiction des enfants baptisés pendant l'année et leurs familles à l'occasion d'une messe paroissiale.

Si les parents s'engagent à éduquer chrétiennement leurs enfants, l'Église s'engage de son côté à leur en donner les moyens. Il revient donc à la communauté paroissiale de mettre en œuvre les propositions adaptées pour aider les parents, les parrains et marraines, à exercer leur responsabilité. L'invitation à recevoir la confirmation ou à s'engager dans le mariage pourra se faire à ce moment-là.

Quelques points particuliers :

- Pour des enfants de 3 à 7 ans, il convient de les associer à la préparation de leur baptême, soit en les intégrant à un groupe d'éveil à la foi, soit en permettant aux parents (au moyen de documents simples et adaptés) de leur expliquer ce qui va se passer lors de la célébration.
- Pour ce qui concerne le parrainage, il est bien clair qu'une fois le baptême célébré, on ne peut changer de parrain ou de marraine. De même on ne peut admettre à cette fonction l'ex-compagnon ou l'ex-compagne d'un parent, pas plus que le conjoint dans le cas de couples de même sexe.
- En cas de demande de reniement du baptême ou de radiation des registres, il faut transmettre la demande à la Chancellerie. Ne pas répondre sauf éventuellement pour accuser réception mais sans commentaire.

B. Le baptême des adultes

Pour les adultes qui demandent le baptême et qui sont de plus en plus nombreux, on se reporterà aux orientations données par le Service Diocésain du catéchuménat dont la pratique est de plus en plus rodée. Le nombre croissant de catéchumènes exige des équipes locales d'accompagnement plus charpentées et donc on ne fera pas l'économie d'une solide formation.

Pour l'accueil des catéchumènes adultes, il faudra établir, sauf exception au discernement des curés, l'évêque et le service diocésain du catéchuménat étant préalablement consultés, une distinction claire entre un temps de « pré-catéchuménat » et le catéchuménat proprement dit. Celui-ci commence par l'entrée officielle en catéchuménat et s'achève par les sacrements de l'initiation chrétienne lors de la Vigile Pascale, sauf dérogation pour la confirmation, qui pourrait être reçue à la Pentecôte avec les autres confirmands adultes, et pour l'Eucharistie, qui sera différée dans certains cas, comme indiqué ci-dessous.

1. Pré-catéchuménat

Il se trouve que les personnes qui frappent à la porte de l'Église pour demander les sacrements de l'Initiation chrétienne, avec des motivations diverses, ont souvent besoin d'un temps de discernement qui leur permette de prendre la mesure de l'engagement personnel et ecclésial que constitue leur demande.

Trop souvent, nous fixons des échéances sans avoir suffisamment permis à ces candidats le discernement nécessaire. Il arrive même qu'à la veille des appels décisifs, on rencontre des catéchumènes qui sont dans des situations - qui certes ne sont pas à juger et sont toujours à accueillir - qui ne sont pas encore en adéquation avec les exigences du baptême et de la vie chrétienne. Par respect, et pour les personnes et pour les sacrements de l'Initiation chrétienne, il est impératif que l'accueil fait à toute demande soit suivi d'un temps de pré-catéchuménat où les candidats pourront découvrir qui est ce Jésus-Christ qui les appelle et quelles sont les exigences de la suite du Christ et de la vie selon l'Évangile. Les conséquences de cet engagement leur seront présentées progressivement, mais clairement, au cours de ce temps de pré-catéchuménat.

Il s'agirait donc de leur proposer, indépendamment de toute considération sur les sacrements de l'Initiation chrétienne, un parcours biblique où ils pourraient d'eux-mêmes, dans un contexte communautaire et priant, découvrir ce Jésus qui les appelle et évaluer leur aptitude à s'engager librement sur la voie de l'Évangile. Cela suppose évidemment un accompagnement attentif et bienveillant, favorisant leur positionnement propre. On veillera en outre à inclure, dans ce premier chemin, une découverte des commandements de Dieu et de l'Eglise, en les reliant aux « cinq essentiels » de la vie chrétienne : la *prière* – en particulier la sanctification du dimanche ; la *fraternité*, avec le lien à une paroisse, un groupe paroissial ou un mouvement ; le *service*, avec la sanctification de son devoir d'état ; la *formation*, et notamment tout ce qui concerne la vie conjugale et familiale si centrale pour toute personne ; et enfin la *mission*, avec le témoignage rendu selon son charisme.

Les accompagnateurs seront choisis, non seulement pour leur empathie et leur bienveillance, mais aussi pour leurs aptitudes à accompagner les candidats dans la foi et la discipline de l'Église, ce qui suppose évidemment une foi formée et un sens éprouvé de la communion ecclésiale. Le service diocésain du Catéchuménat veillera à former les équipes paroissiales aux principales situations complexes qui peuvent se présenter.

On rappelle en effet que demander le baptême, cela signifie vouloir s'unir à Jésus-Christ dans l'Église pour vivre selon l'Évangile. Il est évident que cela nécessite un chemin de croissance qui passe par des étapes et ne peut s'accomplir pleinement sans la grâce du Saint-Esprit que le baptême communique précisément. Après ce temps de pré-catéchuménat, c'est aux personnes à découvrir, avec l'aide de leurs accompagnateurs, s'il leur semble possible dans la situation objective dans laquelle ils se trouvent, d'assumer progressivement ces exigences. Et c'est au curé que reviendra la décision finale d'admettre la personne au catéchuménat. Il le fera, le cas échéant, quand la personne aura manifesté sa volonté de suivre le Christ selon les exigences de l'Évangile, spécialement en ce qui concerne sa vie conjugale et sa fréquentation de la communauté chrétienne.

2. Catéchuménat : le catéchuménat proprement dit

Au terme de ce temps de pré-catéchuménat, les candidats pourront être admis à entrer en catéchuménat en vue de recevoir les sacrements de l'Initiation chrétienne à la prochaine Pâque.

Ceux qui seraient engagés en couple, sans avoir jamais contracté un mariage religieux, pourront être admis en catéchuménat, s'ils ont un vrai projet de mariage chrétien. Alors, on les invitera d'abord à se préparer au mariage. En effet, la situation conjugale d'une personne est ce qui oriente sa vie de manière décisive dans sa façon de se donner et de vivre en vérité et en plénitude le grand commandement de l'amour : « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime » (Jn 15, 12-13). De fait, le baptême nécessite une conversion de vie préalable, car le maintien dans une situation objectivement contraire aux paroles de l'Alliance serait en contradiction avec la grâce sanctifiante reçue au baptême. Si le

mariage est différé, alors on devra inviter le néophyte à la cohérence, c'est-à-dire à s'engager à vivre dans la chasteté jusqu'au mariage.

Il y a certes des situations irrégulières où le catéchumène se heurte au refus de se marier de son conjoint ou bien n'a pas actuellement les moyens subjectifs d'intégrer la valeur de la norme. Tout cela nécessitera un discernement attentif avec le curé pour évaluer ces situations ; auquel cas on pourra, à titre d'exception, procéder au baptême, à condition d'avoir les moyens d'accompagner un chemin de gradualité ou de croissance (Voir ci-dessous § 3).

On ne peut en effet surseoir aux paroles de Jésus qui appelle celui qui veut le suivre et s'unir à lui par le baptême à la conversion : « Les temps sont accomplis, le Règne de Dieu est tout proche. Convertissez-vous et croyez à l'Evangile » (Mc 1, 15).

Dans les cas exceptionnels, où le mariage est différé après le baptême et la confirmation, l'Eucharistie sera elle-même reportée lors de la célébration du mariage, à condition bien sûr que les époux souhaitent que leur mariage soit célébré au cours d'une messe. Il y a en effet un lien intrinsèque entre le mariage et l'Eucharistie : si le mariage chrétien scelle l'alliance d'un homme et d'une femme, qui s'inscrit dans l'alliance fidèle du Christ et de l'Église dont il est le signe efficace, l'Eucharistie est le Sacrement où cette alliance nuptiale du Christ et de l'Église est rendue réellement présente pour s'actualiser dans la vie conjugale.

Il faut bien comprendre que si le pré-catéchuménat doit permettre au candidat de rencontrer Jésus vivant et de « *calculer la dépense* », pour reprendre les mots de la parabole (Cf Luc 14, 28), et donc de discerner sa propre volonté de s'adapter concrètement aux exigences de la suite du Christ, le catéchuménat doit faire percevoir de manière très claire aux catéchumènes la cohérence de tous les sacrements.

On insistera, spécialement durant le temps de catéchuménat proprement dit, sur la pratique de la messe dominicale pour permettre une meilleure insertion dans la communauté paroissiale et on invitera les catéchumènes à rejoindre dans la paroisse un groupe pour s'assurer, après le baptême, de leur insertion ecclésiale, afin de garantir la poursuite effective de leur démarche.

3. Précisions sur la conduite à tenir dans les situations complexes

L'accompagnement des personnes en situation complexe n'est précisément pas simple. Ces situations sont variées. Souvent, la personne qui vient demander le baptême vit en concubinage ou en union libre sans envisager le mariage. Parfois, elle est mariée civillement avec une personne déjà mariée à l'Eglise et divorcée ; ou alors elle était elle-même mariée à l'Eglise (avec une dispense pour disparité de culte), a divorcé et vit maintenant avec une autre personne. Certaines personnes vivent en couple homosexuel, ou sont transgenres etc. Il y a également des personnes qui demeurent adeptes de pratiques ésotériques (spiritisme, voyance, magnétisme etc.)

Il faut savoir *accueillir* toute personne, parce qu'elle est aimée de Dieu, appelée à la sainteté et à être sauvée par le Christ. Il y a donc pour tous un chemin pastoral à suivre. Il ne s'agit pas d'aborder la situation conjugale irrégulière, dès la première rencontre, mais d'ouvrir un chemin.

Il faut ensuite *l'accompagner*. L'accompagnement commence par prendre le temps de connaître la personne, son histoire, ses joies, ses épreuves, son quotidien. Quand apparaît une difficulté liée à sa situation personnelle, la première étape n'est pas de vouloir la régler ni de lui présenter des exigences. La priorité est de lui faire découvrir Jésus : qui est ce Jésus qui l'appelle au baptême ? Quelles sont les exigences de l'Evangile qui sont liées à la *Sequela Christi* – la suite du Christ, c'est-à-dire la vie selon l'Evangile ? Le Kérygme du Christ – c'est-à-dire le noyau de sa prédication – est ainsi formulé dans l'Evangile : « Les temps sont accomplis, le règne de Dieu est tout proche : convertissez-vous et croyez

à l’Evangile » (Mc 1, 15). Avant d’entrer en catéchuménat, le candidat doit savoir qu’il devra changer de mentalité – c’est le sens du mot *metanoia* qui veut dire conversion –, réajuster des choses dans sa vie avant d’envisager le baptême. Il faudra l’aider à discerner entre le désir profond qui est en lui et la demande du baptême qu’il a formulée : il faut du temps à la personne pour découvrir que le désir profond est parfois autre que la demande telle qu’elle a été formulée. Le désir profond, ce n’est pas d’être baptisée dans les délais que l’on a prévus mais de suivre le Christ pour faire la volonté de Dieu, et il faut du temps pour envisager de s’y ajuster : « Il s’agit d’un itinéraire d’accompagnement et de discernement qui oriente ces fidèles à la prise de conscience de leur situation devant Dieu » (*Amoris Laetitia* n. 300).

Le *discernement* qui revient au prêtre et à l’équipe d’accompagnement n’est pas toujours aisé : d’un côté, il y a l’objectivité de la situation de la personne (en décalage avec la Loi), et de l’autre la situation subjective de la personne qui, en raison d’un certain nombre de conditionnements intérieurs ou extérieurs, a du mal à changer cette situation.

Il faut d’abord être très au clair avec la dimension objective de cette situation : « Notre discernement ne pourra jamais s’exonérer des exigences de vérité et de charité de l’Evangile proposées par l’Eglise », écrit le pape François (*Amoris Laetitia* n. 300) ; ou encore : « Comprendre les situations exceptionnelles n’implique jamais d’occulter la lumière de l’idéal dans son intégralité ni de proposer moins que ce que Jésus offre à l’être humain » (*Amoris Laetitia* n. 307). La loi n’est pas arbitraire, elle est un don de Dieu, elle est bonne et elle est inscrite au plus profond de la conscience de l’homme. Il faut miser sur la découverte de cette loi par le candidat au baptême dans le temps du pré-catéchuménat. En ce sens, le pape Léon XIV a précisé : « Le mariage n’est pas un idéal, mais la norme du véritable amour entre l’homme et la femme : un amour total, fidèle, fécond (Saint Paul VI, lettre encyclique *Humanae Vitae* n. 9) » (Homélie du 1^{er} juin 2025).

Parallèlement, nous devons prendre en compte les conditionnements de la personne qui font que, « dans des circonstances déterminées, les personnes ont beaucoup de mal à agir différemment » (*Amoris Laetitia* n. 302).

Nous sommes donc souvent face à un dilemme : faut-il poursuivre l’accompagnement en reportant à plus tard le sacrement, ou en donnant accès au sacrement ? Plusieurs critères de discernement peuvent éclairer le choix à faire :

- La personne a-t-elle parcouru un chemin spirituel authentique et a-t-elle vraiment le désir de suivre le Christ ?
- En quoi son histoire personnelle et sa situation actuelle influent-elles sur les décisions qu’elle a à prendre ?
- S’efforce-t-elle sincèrement d’avancer, en implorant la grâce ?
- Fait-elle confiance à l’Eglise et s’efforce-t-elle de comprendre ce qui lui est demandé ?
- La personne est-elle enfermée dans une attitude d’autojustification ou reconnaît-elle la difficulté objective de sa situation ?
- Risque-t-elle de se décourager et de tout laisser tomber ?

On voit l’importance d’un dialogue pastoral soutenu, sous la conduite de l’Esprit saint, pour appliquer ce que le pape saint Jean Paul II appelait « la loi de la gradualité », qu’il ne faut pas confondre avec la gradualité de la loi : la loi est la même pour tous, c’est l’ajustement à la loi qui peut comprendre des étapes.

Il se peut que, malgré la bonne volonté de la personne et sa pleine connaissance de la norme, elle puisse « avoir une grande difficulté à saisir les valeurs comprises dans la norme », écrit le pape François (*Amoris Laetitia* n. 301). Alors, il pourra se faire, au discernement du curé, qu’on l’admette au baptême, en s’engageant à continuer à l’accompagner : la grâce sanctifiante pourra alors agir pour l’aider ultérieurement à conformer sa vie aux exigences de l’Evangile. En ce sens, le pape François écrit :

« Pour comprendre de manière appropriée pourquoi un discernement spécial est possible et nécessaire dans certaines situations dites "irrégulières", il y a une question qui doit toujours être prise en compte, de manière qu'on ne pense jamais qu'on veut diminuer les exigences de l'Evangile. L'Eglise a une solide réflexion sur les conditionnements et les circonstances atténuantes. Par conséquent, il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation "irrégulière" vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante » (*Amoris Laetitia* n. 301). Autrement dit, il ne peut s'agir ici que d'une exception ne pouvant en aucun cas devenir la règle. En outre, ces exceptions sont conditionnées par l'engagement à continuer à accompagner ces personnes jusqu'à ce qu'elles parviennent à vivre selon la Vérité révélée dans l'Ecriture et enseignée par l'Eglise, ce qui suppose d'avoir discerné cette bonne volonté a priori. La loi de la gradualité, définie par saint Jean Paul II, exige en effet de s'assurer que ces personnes visent vraiment la norme et s'engagent à prendre les moyens d'y parvenir dès que possible, en s'attachant « sincèrement à établir les conditions nécessaires à son observation » (cf. *Familiaris Consortio* n. 34).

N'oublions pas toutefois que l'admission aux sacrements des personnes en situation irrégulière suppose toujours d'éviter le scandale (cf. *Amoris Laetitia* n. 299 ; Conseil pontifical pour l'interprétation des textes législatifs, 2000, n. 2). Or l'administration du baptême des adultes est habituellement publique, par conséquent une personne en situation irrégulière, les critères de discernement ci-dessus ayant été observés, ne pourra être admise au baptême que si ce dernier lui est conféré « *remoto scandalo* », les causes de scandale ayant été réduites.

II. LE SACREMENT DE CONFIRMATION

Introduction

Il convient dans un premier temps de distinguer les différentes catégories de personnes qui demandent à recevoir le sacrement de la confirmation :

- Les enfants de CM1, selon les nouvelles dispositions diocésaines³ qui favorisent le rétablissement, si possible, de l'ordre traditionnel des sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie).
- Les enfants en âge de scolarité plus âgés, là où la modification de l'ordre de réception des sacrements de l'initiation chrétienne n'a pas été mise en place.
- Les catéchumènes qui reçoivent normalement les trois sacrements de l'initiation chrétienne lors de la Vigile pascale.
- Les adultes seulement baptisés sans aucune formation chrétienne mais ouverts à la grâce de Dieu qui demandent la confirmation : il peut s'agir également de « recommençants ».

³ <http://catechese.diocese64.org/sacrements-dinitiation/orientations-pastorales>

« Ainsi, selon les dispositions dont la mise en œuvre sera progressive, les enfants recevront le sacrement de Confirmation durant l'année du CM1, après deux années de catéchèse au minimum.

De même, les enfants ayant fait leur Première Communion à l'âge de 7 ans sont confirmés l'année du CM1 ».

(Orientations pastorales pour les sacrements d'initiation pour les enfants dans le cadre de la catéchèse jusqu'en 5^{ème}, p 5, 1^{er} octobre 2019).

Nous diviserons ce directoire en deux parties : les enfants et les jeunes d'abord, les adultes ensuite. Le cas des catéchumènes est traité par le service diocésain du catéchuménat⁴.

A. La confirmation des enfants et des jeunes

1. Accueil

Que ce soit dans les écoles ou les catéchismes paroissiaux, il faudrait en début d'année scolaire présenter aux enfants concernés le sacrement de la confirmation et inviter les jeunes à cheminer vers la réception de ce sacrement.

On veillera à informer les parents de la proposition faite à leurs enfants et il convient de leur demander une autorisation. On essaiera de les impliquer dans la progression de leur enfant. La préparation des enfants pourra d'ailleurs être l'occasion de proposer le sacrement aussi aux parents, et d'envisager ainsi un cheminement ensemble vers le sacrement, comme cela se fait déjà dans certains lieux.

Le schéma habituel du directoire commence par « l'accueil » mais pour la confirmation il conviendrait de parler d'« appel ». En effet, ce sacrement apparaît comme le parent pauvre du septénaire, oublié par les adultes ou délaissé par les adolescents. C'est pourquoi il est important de lui redonner sa juste place dans la pastorale et de rappeler à tous sa nécessité pour le plein déploiement d'une vie authentiquement chrétienne, en lien avec les autres sacrements de l'initiation. On cherchera les moyens adéquats pour donner les informations aux jeunes et aux familles au moment opportun (début ou fin d'année scolaire, rassemblement, messe des familles...) et les interpeller.

2. Préparation

Les enfants confirmands se verront proposer, en plus des temps communs de catéchisme, des temps de préparation spécifique à la réception du sacrement.

L'objectif est de découvrir la présence et l'action de l'Esprit Saint dans leur vie, d'être sensibilisé à ses dons et à ses fruits.

⁴ <https://diocese64.org/le-catechumenat/>

Les moyens au service de cette relation personnelle avec l'Esprit Saint sont multiples : pèlerinage, retraite, insistance sur la vie sacramentelle impliquant la proposition du sacrement de réconciliation, apprentissage et mise en place d'une vie de prière... On pourra organiser une journée de préparation commune aux enfants et aux parents.

Point important :

Diverses publications et supports existent pour aider les équipes d'accompagnement (prêtres, catéchistes). On pourra se référer aux indications du Service de la Catéchèse (<http://catechese.diocese64.org/sacments-dinitiation/confirmation>).

On y trouvera aussi des formations sur le thème de la confirmation et de l'Esprit Saint, qui est mal connu voire parfois ignoré. Ces formations pourront être proposées au niveau paroissial ou en doyenné pour accompagner les catéchistes et les équipes de préparation.

Il est recommandé d'impliquer la communauté de référence dans cette préparation, car le sacrement a une forte dimension ecclésiale : la confirmation a pour but d'intégrer pleinement le baptisé comme membre vivant de l'Église. Cette communauté est le lieu d'insertion du jeune dans la vie de l'Église : une paroisse, le groupe de catéchisme, une école, un mouvement. On pourra ainsi prévoir des temps forts avec ces communautés, les inviter à prier régulièrement pour les confirmands, ...

3. Célébration

Il est important de marquer l'entrée dans le cheminement vers la confirmation par une célébration à laquelle sont conviés les parents, les parrains et marraines. On y rappellera le sens de la démarche et la nature du sacrement, tout en demandant l'aide du Seigneur pour vivre la préparation de manière fructueuse.

Dans le cours de la préparation et pour faire croître le confirmand dans une vie chrétienne plus personnelle, on proposera des célébrations du sacrement du pardon en développant le sens de la conscience personnelle comme « voix de Dieu en nous ». Le confirmand pourra ainsi faire l'expérience de l'amour de Dieu pour lui et donc du Salut, expérience fondamentale pour parvenir à une foi adulte.

La célébration du sacrement de confirmation aura lieu dans l'église paroissiale, en privilégiant le temps pascal.

On veillera à bien mettre en valeur les gestes et symboles propres du sacrement et donc à ne pas surcharger les célébrations avec des ajouts paraliturgiques qui risqueraient de rendre invisibles les rites essentiels. Dans le domaine liturgique la sobriété favorise l'intériorité.

Dans le cas des enfants de CM1 qui n'ont pas encore reçu la première communion, pour mettre en relief le sacrement de confirmation, on pourra le célébrer en-dehors de l'eucharistie. Par ailleurs, dans des contextes de grandes assemblées avec des familles éloignées de la pratique, il pourra s'avérer bon de célébrer le sacrement sans eucharistie, là aussi dans un but pédagogique pour mettre en valeur la

confirmation, même s'ils diront à la fin que c'était « une jolie messe ». On évitera du même coup les situations problématiques quand il s'agit de donner la communion à une foule de non-pratiquants.

4. Accompagnement après le sacrement

Les sacrements de l'initiation chrétienne étant désormais tous conférés à l'âge du primaire dans la majorité des paroisses, la pastorale de l'adolescence (collège et lycée) pourrait se donner comme objectif d'accompagner la vie chrétienne des jeunes dans une visée mystagogique. Ainsi, pour mettre en œuvre le don de la confirmation, il s'agira de soigner la formation doctrinale en vue d'un approfondissement de la connaissance de la foi (=> foi mature et assumée) et les initiatives missionnaires (=> témoignage, œuvres caritatives). En somme, il s'agit de devenir, par la force de l'Esprit Saint, des disciples-missionnaires. Dans ce sens, il a été suggéré de proposer une profession de foi après la réception des sacrements de l'initiation chrétienne.

Il est important que le confirmé puisse entrer ou rester dans une communauté chrétienne, non seulement pour être accompagné, mais aussi pour qu'à son tour il puisse transmettre ce qu'il a reçu et témoigner du Christ.

Quelques orientations administratives et pastorales :

- Il faut absolument que le confirmand présente un document attestant son baptême dans l'Église catholique (extrait de baptême). S'il a été baptisé dans une Église ou communauté ecclésiale non-catholique, il faut s'assurer de la validité de son baptême et demander à l'évêque de procéder au préalable au rite d'admission à la pleine communion dans l'Eglise Catholique.
- Le parrain ou la marraine doit être baptisé, confirmé et admis à l'Eucharistie, et choisi pour sa capacité à témoigner de sa vie chrétienne et à accompagner son filleul. Si le confirmand ne connaît personne à même d'accomplir cette mission dans son entourage proche, on pourra choisir un membre de l'équipe de préparation ou de la communauté (paroisse, école, aumônerie...). Le parrain ou la marraine peut être celui ou celle du baptême. Il est recommandé que la personne choisie fournisse un acte de baptême avec si possible notification de la Confirmation.
- On veillera à envoyer au secrétariat de l'évêque, bien en amont de la célébration, la liste des confirmands avec leurs lettres de demande adressées à l'évêque, et à prévoir une rencontre avec l'évêque (ou le ministre qui confirmera) dans les semaines précédant la célébration.

Pour la rédaction de la lettre, on donnera les indications suivantes :

L'enfant ou le jeune se présentera en précisant sa situation familiale et son expérience spirituelle (vie de foi, vie de prière, pratique sacramentelle...) ; ensuite il exprimera les raisons pour lesquelles il demande à être confirmé.

B. La confirmation des adultes

1. Accueil

La personne sera accueillie dans sa paroisse par le prêtre ou le responsable du catéchuménat. Si la demande est faite par un autre biais (diocèse, service du catéchuménat, mouvement...), il faudra l'orienter vers la communauté paroissiale qui est la cellule de base de l'Église, le lieu d'intégration à la communion ecclésiale. C'est cette communauté paroissiale et fraternelle qui accompagnera et portera le confirmand tout au long de sa démarche.

L'accueil et le premier discernement de la demande sont particulièrement décisifs pour des personnes qui souvent se sont éloignées de l'Église ou reviennent de loin. On soignera donc cet accueil.

Point important :

Il est capital que dans chaque paroisse, dans la mesure du possible, il y ait une équipe de chrétiens soucieux de l'accueil et de l'accompagnement de ceux qui viennent frapper à la porte de l'Église avec souvent des motivations différentes. C'est l'étape du seuil avant d'entrer à proprement parler dans une démarche de catéchuménat

Certaines occasions offrent l'opportunité de proposer un cheminement vers la confirmation : préparation au mariage, demande d'être parrain de baptême, baptême ou confirmation d'un enfant... On pourra aussi faire une proposition systématique au début de l'année pastorale.

2. Préparation

La préparation sera assurée par le curé, les prêtres, et des équipes de paroissiens. On veillera à sensibiliser la communauté paroissiale pour que chacun se sente concerné par l'accompagnement des catéchumènes et confirmands. Des célébrations ou des intentions de prière aideront à cette prise de conscience et ainsi à une véritable fraternité dans la paroisse.

Points d'attention :

- En lien avec la paroisse, le Service diocésain du Catéchuménat organise des rencontres qui font partie intégrante de la démarche de préparation : une journée pour découvrir la dimension diocésaine et ecclésiale, une rencontre avec l'évêque, une journée pour découvrir et vivre le sacrement de pénitence et de réconciliation.**
- Dans le cas d'un nombre important de catéchumènes on pourra distinguer un groupe de futurs baptisés (avec les 3 sacrements de l'initiation) et un groupe de futurs confirmands/communiants.**
- Il sera profitable pour tous de prévoir un temps fort en paroisse (prédication, journée paroissiale, récollection, mission, ...) pour découvrir ou redécouvrir la richesse de ce sacrement.**

Les personnes adultes demandant la confirmation sont généralement des baptisés qui découvrent ou souhaitent redécouvrir leur foi et veulent s'y engager pleinement. La préparation devra donc :

- Permettre un contact avec la Parole de Dieu lue et méditée pour renforcer la relation personnelle avec Dieu,
- Accompagner la mise en place d'une véritable vie spirituelle (prière personnelle et communautaire) et d'une pratique sacramentelle régulière (eucharistie, confession).
- Offrir une présentation synthétique du mystère de la foi. Les outils comme le Catéchisme de l'Église Catholique, le Compendium, la Brève présentation de la foi catholique⁵ ou le Youcat sont très utiles pour ces catéchèses.
- Rappeler les exigences de l'Évangile pour vivre en cohérence avec sa foi. Les personnes vivant dans des situations problématiques ou irrégulières devront être accompagnées et aidées pour conformer leur vie à la Parole de Dieu. L'objectif est la sainteté : il devra être présenté de manière claire et objective, dans un vrai dialogue pastoral, tout en tenant compte de la situation subjective de la personne et du temps nécessaire pour la conversion et la croissance de la grâce, ce qui suppose un accompagnement patient du type de la pédagogie de Jésus avec les disciples d'Emmaüs.
- Approfondir le rôle de l'Esprit Saint dans la vie du chrétien, en insistant sur les dons du Saint-Esprit.
- Offrir des occasions pour vivre la charité fraternelle et le service du prochain.

Faut-il fixer une durée précise pour la préparation ? Il semble que l'accompagnement doit s'adapter aux confirmands, qui ne partent pas tous du même point en termes de foi, de vie chrétienne et ecclésiale. Ce temps de préparation plus ou moins long (une année semble un minimum) permettra de discerner les dispositions du confirmant : le progrès de sa vie spirituelle, la participation à la vie de l'Église et aux sacrements, la croissance dans la foi et la conversion. Le discernement avec le confirmant revient au curé, aidé par l'équipe de préparation.

Proposition :

- Un dimanche de l'Avent ou du Carême (avant la rencontre avec l'évêque), appeler les confirmants après l'homélie. Devant l'autel, ils reçoivent une bougie ou une veilleuse rouge et proclament la profession de foi avec l'assemblée. Au moment de la procession de communion, ils prennent place en début, pour recevoir la bénédiction du prêtre s'ils n'ont pas fait leur première communion.**

⁵ *Brève présentation de la foi catholique*, Vatican, Pierre Téqui éditeur, 2021

3. Célébration

L'entrée dans la démarche de préparation à la confirmation pourra être marquée par une célébration paroissiale où les confirmands feront leur demande et où ils recevront bénédiction et soutien fraternel (voir plus haut).

On proposera régulièrement aux confirmands la célébration du sacrement de pénitence et de réconciliation pour accompagner et encourager leur démarche de conversion.

A l'approche de la célébration du sacrement, les confirmands devront écrire une lettre à l'évêque où ils feront part de leur vie chrétienne et des motifs de leur démarche.

La célébration des confirmations d'adultes est diocésaine, présidée par l'évêque. Les familles, paroisses, communautés et amis seront largement invités pour redécouvrir l'importance de ce sacrement et sa place dans la vie de l'Église.

On peut envisager dans certains cas des confirmations d'adultes en paroisse (par exemple des parents confirmés avec leur enfant, une catéchiste avec les jeunes de l'aumônerie), à quelques conditions :

- Accord préalable de l'évêque.
- Le signaler au service diocésain du catéchuménat.
- Participer aux temps forts diocésains.
- Suivre une formation spécifique distincte de celle de l'enfant ou des jeunes.

Proposition :

- La réception de l'Eucharistie pour les confirmés (par l'évêque) serait bienvenue le lendemain de la Confirmation ou le dimanche suivant dans leur paroisse (donnée par le curé). Bien sûr, les nouveaux confirmés sont dans ce cas des participants réguliers de la messe dominicale. S'il n'en était pas ainsi, la 1^{ère} Communion peut être envisagée plus tard. Ceci étant à discerner avec l'équipe d'accompagnement.

4. Accompagnement après le sacrement

Revient ici la question de « l'après » pour accompagner la croissance du don reçu dans le sacrement. Les modalités de ce suivi des nouveaux confirmés pourront être envisagées dès la préparation : inscription dans un groupe de prière ou de formation chrétienne, engagement dans un service paroissial ou une œuvre de charité. On pourra les inviter à suivre le Parcours Cléophas.

Dans les mois suivants la célébration, des rencontres avec le prêtre et l'équipe permettront de faire une relecture du chemin parcouru et de la nouvelle vie du confirmé.

L'investissement de la paroisse ou communauté ecclésiale de base dans la préparation devrait faciliter l'intégration et le suivi des nouveaux confirmés. Il est important qu'ils ne se retrouvent pas seuls ou isolés. On veillera au contraire à accompagner, stimuler ou canaliser leur zèle missionnaire.

Orientations administratives et pastorales :

- L'adulte qui souhaite être confirmé doit fournir un extrait d'acte de baptême ou la preuve qu'il a été baptisé.
- Si le confirmand a été baptisé dans une communauté issue de la Réforme, on s'assurera que son baptême est bien valide et l'adulte devra au préalable être admis à la pleine communion de l'Église catholique par l'évêque. Ne pas hésiter à demander conseil à la Chancellerie ou à l'Officialité.

III. LE SACREMENT DE L'EUCARISTIE

« *La Sainte Eucharistie achève l'initiation chrétienne. Ceux qui ont été élevés à la dignité du sacerdoce royal par le baptême et configurés plus profondément au Christ par la confirmation, ceux-là, par le moyen de l'Eucharistie, participent avec toute la communauté au sacrifice même du Seigneur.* » *Notre Sauveur, à la dernière Cène, la nuit où il était livré, institua le sacrifice eucharistique de son Corps et de son Sang pour perpétuer le sacrifice de la croix au long des siècles, jusqu'à ce qu'il vienne, et pour confier à l'Église, son Épouse bien-aimée, le mémorial de sa mort et de sa résurrection : sacrement de l'amour, signe de l'unité, lien de la charité, banquet pascal dans lequel le Christ est reçu en nourriture, l'âme est comblée de grâce et le gage de la gloire future nous est donné* » (Concile Vatican II, *Sacrosanctum Concilium* 47). » (Catéchisme de l'Église Catholique n° 1322-1323).

Conformément à la logique de l'initiation chrétienne, le sacrement de l'Eucharistie est le sommet de la vie de l'Église et du baptisé.

Il convient de préciser qu'on peut participer à ce sacrement de différentes manières : participation à la célébration de la liturgie de la messe, réception de la communion sacramentelle, communion spirituelle, adoration et salut du Saint-Sacrement, communion portée aux malades, simple visite au Saint-Sacrement conservé dans le tabernacle...

Toutes ces modalités sont unies entre elles et visent à unir le fidèle à Jésus qui s'offre par amour pour son Père et ses frères.

Dans cette partie du Directoire, nous commencerons par donner des indications pour l'accompagnement des enfants qui vont recevoir pour la première fois la communion sacramentelle au Corps du Christ, ce qu'on appelle communément la Première Communion. Puis, nous aborderons d'autres éléments concernant l'approche de ce grand sacrement.

A. La première communion des enfants

Il est grand, ce sacrement de l'Amour de Dieu pour les hommes, et l'on ne peut se satisfaire de voir des enfants faire le même jour leur « première et dernière communion », comme se lamentent souvent les curés et catéchistes. La vie paroissiale, la liturgie et la catéchèse doivent transmettre à la fois la grandeur, la vérité et la nécessité de ce sacrement, révélées par Jésus-Christ lui-même dans l'Evangile : « *Moi, je suis le pain vivant, qui est descendu du ciel : si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. Le pain que je donnerai, c'est ma chair, donnée pour la vie du monde. [...] Amen, amen, je vous le dis : si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez pas son sang, vous n'avez pas la vie en vous. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle ; et moi, je le ressusciterai au dernier jour* » (Jn 6, 51-54).

Si la messe dominicale est l'objet d'un précepte, on comprendra en effet qu'elle n'est pas tant obligatoire que vitale. Comme les martyrs d'Abitène (IVe siècle) le clamaient avant d'être décapités pour avoir été pris en flagrant délit de transgresser l'interdit de l'Empereur de se rassembler pour l'Eucharistie dominicale : « Sans le dimanche, nous ne pouvons pas vivre ».

A cette révélation et à sa transmission dans l'Église doit répondre la foi du fidèle. Comme tout sacrement, l'Eucharistie requiert, pour être reçue dignement et avec fruit, l'adhésion de la foi. C'est l'enseignement de St Paul aux Corinthiens : « *Ainsi donc, chaque fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous proclamez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne* ». (1 Co 11, 26) La responsabilité des pasteurs et des communautés chrétiennes (familles, paroisses, écoles) est de transmettre la foi qui permettra aux enfants de grandir dans une vie réellement eucharistique de louange, d'action de grâce et d'offrande de soi. Ce Directoire souhaite contribuer à cette mission de l'Église.

1. Accueil

D'après les orientations pastorales pour les sacrements d'initiation chrétienne des enfants dans le cadre de la catéchèse jusqu'en 5^{ème}, il est prévu que la première communion se fasse en classe de CM2, vers l'âge de 10-11 ans⁶, soit après la confirmation.

La demande de l'enfant pourra donc se faire dans le cadre de la catéchèse paroissiale ou scolaire. Dans tous les cas, il revient à la personne responsable (catéchiste, prêtre accompagnateur...) de vérifier que la demande de l'enfant est bien personnelle et exprime un vrai désir de recevoir Jésus présent dans l'hostie. En effet il ne s'agit pas d'un rite de passage ou d'une tradition à observer sous la pression des parents, mais d'une rencontre avec le Christ. Par conséquent, il convient aussi de rencontrer les parents pour leur expliquer le sens de la démarche de l'enfant et la préparation qui suivra. Il faudra aussi s'assurer de leur accord.

Pour appuyer la dimension personnelle de la demande et favoriser la conscience de l'enfant, on pourra reprendre la démarche de la lettre à l'évêque pour la confirmation : l'enfant écrit une lettre à son curé pour exprimer son désir et expliquer ses motivations, ce qui ne remplacera pas la rencontre personnelle de l'enfant avec son curé.

Dès le début de la démarche, on demandera à la famille de présenter l'acte de baptême de l'enfant.

⁶ <https://drive.google.com/file/d/1bmYWox4rL2MvlrWOalT4A81ZbmYOj1pf/view>

L'âge indiqué plus haut est indicatif : il peut arriver que dans des familles pratiquantes, un enfant désire recevoir la communion plus tôt, ou inversement qu'un enfant ne manifeste pas ce désir alors qu'il est en CM2. C'est alors au prêtre, au catéchiste et aux parents de discerner ce qu'il convient de faire, selon la maturité et les besoins de l'enfant. Comme le pape Saint Pie X l'avait recommandé, on ne privera pas un enfant qui est élevé dans une famille chrétienne et participe chaque dimanche à la messe avec ses parents, de cet aliment spirituel pour son âme, dès lors qu'il reconnaîtra que Jésus est réellement présent dans l'Hostie. Dans ce cas, les parents pourront demander à ce que l'enfant fasse sa première communion dès l'âge de raison.

2. Préparation

L'objectif de cette préparation est que l'enfant discerne la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, qu'il connaisse Jésus dans la prière, la Parole de Dieu et la communauté chrétienne⁷.

Ainsi, avant la réception de l'Eucharistie, l'enfant doit avoir suivi la catéchèse depuis au moins deux ans et avoir été confirmé (si la confirmation est donnée en CM1 dans la paroisse). Ce temps de catéchèse est nécessaire pour s'assurer du minimum de connaissance de la Parole de Dieu et du catéchisme ainsi que pour initier une pratique de la prière personnelle et communautaire. La Communion doit être reçue sur un terreau déjà préparé par la foi et la prière.

En plus de la catéchèse classique, une préparation spécifique à la Première Communion sera donnée aux enfants, en lien avec la pratique liturgique. Il importe de souligner le lien entre catéchèse et vie liturgique, les deux ne s'excluent ni ne se remplacent l'une l'autre, elles se soutiennent et se fécondent pour permettre une vie pleinement chrétienne. Foi, célébration et vie constituent les trois parties de l'Exhortation apostolique *Sacramentum Caritatis* de Benoît XVI (2007)⁸ sur l'Eucharistie : un mystère à croire, un mystère à célébrer, un mystère à vivre. Ces trois dimensions doivent être honorées et unies dans la préparation.

La situation devient difficile quand la famille de l'enfant ne pratique pas du tout ou très ponctuellement. C'est ici que l'accompagnement des parents est primordial : il convient de les impliquer dans la démarche de leur enfant et de les inviter à l'accompagner à la messe⁹. Si la pratique hebdomadaire semble irréalisable dans un premier temps, il faudra tout de même indiquer les exigences aux parents pour que l'enfant puisse vivre un début de pratique religieuse. Cette dernière lui permettra de découvrir la réalité de l'Église et la dimension ecclésiale de l'Eucharistie.

⁷ Cf. Orientations pastorales

⁸ https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/apost_exhortations/documents/hf_ben-xvi_exh_20070222_sacramentum-caritatis.html

⁹ Ce peut être pour eux un chemin de conversion ou de reconversion.

Dans ce but, on pourra mettre en place un système de parrainage par un ou plusieurs paroissiens pour accompagner l'enfant à la messe régulièrement. Des paroisses ont aussi mis en place un carnet de présence à la messe, à faire signer par le prêtre célébrant.

On s'assurera, pour la cohérence de la préparation, que les catéchistes ou accompagnateurs ont eux-mêmes la foi dans l'Eucharistie et une pratique exemplaire. On prêche plus par l'exemple que par la parole.

Le temps de préparation sera l'occasion de faire vivre aux jeunes le sacrement de la réconciliation et de pratiquer l'adoration eucharistique pour les familiariser avec le mystère. Là encore, les parents pourront être associés à ces temps forts et en bénéficier.

Des temps particuliers de retraite permettront d'approfondir la formation. On pourra aussi y intégrer des expériences de service afin de découvrir la dimension caritative et missionnaire du sacrement de l'Eucharistie.

Ainsi, à l'issue du temps de préparation, il faudra vérifier quelques critères :

- Désir de l'enfant de recevoir le Corps du Christ et s'assurer de son discernement. Un enfant qui donnerait des signes manifestes de refus, de désintérêt ou d'ignorance ne pourrait être appelé à la communion.
- Participation assidue à la catéchèse.
- Participation à la messe dominicale régulière, sinon hebdomadaire.
- Avoir reçu le sacrement de la réconciliation avant la Première Communion

3. Célébration

La célébration du sacrement de l'Eucharistie sera célébrée dans la paroisse ou dans la paroisse de l'établissement scolaire.

On soignera la beauté, la dignité et la dimension festive de la liturgie eucharistique pour aider les enfants à entrer pleinement dans le mystère qu'ils vont vivre.

On veillera à ce que l'enfant ne soit pas mis en avant comme s'il était le héros du jour, ce qui pourrait le détourner de l'essentiel, mais on l'aidera plutôt à vivre l'Eucharistie de la manière la plus consciente, active et recueillie possible, en particulier le temps après la communion.

Il n'est jamais superflu de consulter la *Présentation générale du Missel Romain*, ainsi que les rubriques qui permettent une juste et digne célébration du mystère de la foi.

Pour la dignité de la célébration eucharistique on se reportera avec fruit au chapitre V de la lettre encyclique *Ecclesia de Eucharistia* du pape Saint Jean-Paul II (2003) et à la deuxième partie de l'exhortation apostolique *Sacramentum Caritatis* de Benoît XVI (2007).

4. Accompagnement après la première communion

Après la célébration de la première communion, on poursuivra le cheminement avec l'enfant pour qu'elle ne reste pas sans lendemain. Plusieurs types de proposition sont possibles :

- Un temps d'action de grâce et de relecture avec le groupe de catéchisme et d'accompagnement (temps de prière, messe, pèlerinage...)
- Participation régulière à l'Eucharistie, en proposant de s'y investir d'une manière ou d'un autre (service d'autel, lectures, prière universelle, chorale, ...)
- Mouvements d'éducation chrétienne (Scoutisme, MEJ...) ou patronages
- Invitation aux rassemblements diocésains ou de doyenné

B. Autres éléments

1. Lien entre le sacrement de l'Eucharistie et le sacrement de pénitence et de réconciliation

On fait souvent le constat, sans porter de jugement, qu'il y a beaucoup de communions et très peu de confessions. Or, la communion n'est pas seulement un acte social qui manifesterait la fraternité ecclésiale. C'est d'ailleurs la communion au Corps du Christ, dans les dispositions requises (cf. *CEC* n°1384-1390), qui entraîne la communion entre les fidèles : comme disait le Père Henri de Lubac, « C'est l'Eucharistie qui fait l'Eglise » ; on passe ainsi du Corps Eucharistique au Corps Mystique.

Quand on prend la décision de communier sacramentellement au Corps du Christ, on s'éprouve soi-même pour voir si on discerne bien le Corps, comme l'écrit Saint Paul : « *Et celui qui aura mangé le pain ou bu la coupe du Seigneur d'une manière indigne devra répondre du corps et du sang du Seigneur. On doit donc s'examiner soi-même avant de manger de ce pain et de boire à cette coupe. Celui qui mange et qui boit mange et boit son propre jugement s'il ne discerne pas le corps du Seigneur* » (1 Co 11, 27-29).

On prend alors conscience, en effet, que l'on va s'unir à l'offrande d'Amour du Christ et donc à son obéissance parfaite à la Volonté du Père, pour ne plus faire qu'une seule victime avec Lui (Hostie signifie victime). Aussi l'Eglise invite-t-elle le fidèle à examiner sa conscience, donc à faire son examen de conscience, pour voir s'il est bien prêt à faire la Volonté de Dieu dans sa vie, même s'il reste un pécheur. L'Eglise lui recommande donc de recourir régulièrement au sacrement de la pénitence et de la réconciliation, pour communier de manière toujours plus consciente et fructueuse.

Il se peut qu'un fidèle soit dans un état objectivement non conforme à la Volonté de Dieu, telle qu'elle est exprimée dans le Décalogue et l'Evangile, sans que l'on puisse pour autant juger de ses bonnes dispositions subjectives. Dans ce cas, ce fidèle sera invité à s'abstenir de communier et à entrer en dialogue avec le prêtre pour discerner sa situation par rapport à l'Eucharistie.

On rappelle que lorsque l'on n'est pas disposé, objectivement ou subjectivement, à communier sacramentellement, il est toujours possible de faire une « communion spirituelle » et de recourir à la bénédiction du ministre.

2. La manière de communier

Il paraît opportun de rappeler le sens et la manière de communier, en particulier lorsqu'une assemblée de circonstance semble peu familière. Une courte monition peut être énoncée avant la Communion. Par exemple : « *C'est le moment de la communion au Corps du Christ. Les personnes catholiques pratiquantes qui sont dans les dispositions requises pour recevoir le Corps du Christ peuvent s'avancer. Pour les autres, personne n'étant exclu de l'Amour de Dieu, ils peuvent s'avancer les bras croisés sur la poitrine pour recevoir la bénédiction du Seigneur ou rester à leur place.* » Ou bien : « *C'est le moment de la communion au Corps du Christ. Pour communier, il faut être baptisé et avoir fait sa première communion, croire que Jésus est vraiment présent dans l'hostie consacrée, être réconcilié avec Dieu, l'Eglise et ses frères avant de s'approcher de l'autel, comme Jésus nous le demande dans l'Evangile. Si on n'est pas encore prêt, personne n'étant exclu de l'Amour de Dieu, on peut s'avancer les bras croisés sur la poitrine pour recevoir la bénédiction du Seigneur ou rester à sa place* ».

Il pourra être utile de rappeler qu'il y a deux manières de communier et que la liberté doit être laissée aux fidèles : ou bien directement sur la langue ou bien dans la main, en veillant scrupuleusement à ce que personne ne s'éloigne avec une hostie dans la main. Quelle que soit la manière de communier, on sera attentif à ce que le communiant manifeste sa foi dans la présence réelle de Jésus dans l'Hostie, par un geste de son choix (à genoux, genouflexion ou inclination). S'il communique dans la main, selon les indications de Saint Cyrille de Jérusalem (IVème s) il veillera à faire de sa main gauche un trône pour sa main droite et à ce qu'aucune parcelle d'Hostie ne soit perdue. Dans la liturgie eucharistique, selon le missel de Paul VI, on ne peut obliger les fidèles à l'une ou l'autre forme de réception du Corps du Christ. Pour faciliter la communion à genoux à ceux qui le souhaitent, on pourra disposer des agenouilloirs, du moment que la liberté soit laissée aux fidèles.

« Tout fidèle a toujours le droit de recevoir, selon son choix, la sainte communion dans la bouche. Si un communiant désire recevoir le Sacrement dans la main, dans les régions où la Conférence des Évêques le permet, avec la confirmation du Siège Apostolique, on peut lui donner la sainte hostie. Cependant, il faut veiller attentivement dans ce cas à ce que l'hostie soit consommée aussitôt par le communiant devant le ministre, pour que personne ne s'éloigne avec les espèces eucharistiques dans la main. S'il y a un risque de profanation, la sainte Communion ne doit pas être donnée dans la main des fidèles ». (Instruction *Redemptionis Sacramentum* N°92)

Des personnes ignorantes de l'Eucharistie peuvent se présenter. En cas de doute, on peut poser la question du baptême ou de la première communion, et rectifier le geste avec délicatesse si celui-ci n'est pas conforme. Une personne non baptisée ou qui n'a pas fait sa première communion peut recevoir une bénédiction.

Pour la Communion sous les deux espèces, on se reportera à la *Présentation générale du Missel romain, 3^e édition typique, n° 281 à 287* ainsi qu'à l'*Instruction Redemptionis Sacramentum n° 100 à 107*. En particulier, on évitera la communion sous les deux espèces dans les assemblées nombreuses et pas suffisamment préparées par une catéchèse adéquate. Quant à la manière de communier, ou bien on présentera le calice à boire au communiant après avoir reçu le Corps du Christ, ou bien on préférera donner la communion par intinction, auquel cas c'est le prêtre qui trempe l'Hostie dans le Sang du Christ qui ne peut alors être reçue que directement sur la langue. Le geste de tremper l'Hostie dans le Sang du Christ est réservé au ministre ordonné et jamais autorisé aux laïcs.

Quand c'est possible, il est souhaitable, dans tous les cas, d'utiliser des plateaux de communion.

Il convient de rappeler que selon la discipline de l'Eglise, les laïcs appelés, au discernement du Curé, en particulier pour les grandes assemblées, à aider le ou les prêtres à distribuer la communion, comme « ministres extraordinaire de la communion », devront avoir les dispositions requises (pratique sacramentelle et bonne moralité) et recevoir une formation adaptée (voir avec le Service diocésain de pastorale liturgique et sacramentelle). Une liste de ministres extraordinaire habituels sera établie par le curé et validée par l'autorité compétente (évêque, vicaire général ou vicaire épiscopal de zone). On ne s'improvise pas ministre extraordinaire de la communion. Si ce sont les prêtres et les diacres qui sont les ministres ordinaires de la communion, c'est le curé qui est le gardien de l'Eucharistie : aussi, le recours à des ministres extraordinaire n'est jamais l'objet d'un droit, mais une disposition dont la décision appartient au curé. Ils recevront toujours la bénédiction avant la distribution de la communion.

A ce propos, on se reportera utilement aux indications de l'*Instruction Rédemptionis Sacramentum* du Dicastère pour le culte divin et la discipline des sacrements (25 mars 2004), en particulier aux numéros 151, 155, 157 et 158.

3. Le culte eucharistique en dehors de la messe

On voudra bien se reporter au *Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe* (2^e édition, Desclée-Mame, 1996), pour les célébrations de la Parole avec distribution de la communion en l'absence de prêtre. Un diacre ou un laïc dument formé pourra présider la célébration, en particulier dans les EHPAD.

La sainte Communion portée aux malades est également présentée avec précision dans le *Rituel du Sacrement pour les malades* (Desclée-Mame, 2003). On rappelle à ce sujet qu'il faut soigneusement éviter que les personnes portant la communion aux malades présentent leur custode au moment de la communion : elles seront invitées à se signaler avant la messe, en confiant leur custode au prêtre, pour la recevoir avec la bénédiction requise, après le rite de communion. On sera attentif à ce que les custodes soient de facture digne : on utilisera donc seulement des custodes fabriquées pour cet usage et on évitera les revêtements intérieurs en plastique, en privilégiant les revêtements en métal, doré de préférence. En outre, ces personnes, bien identifiées et dûment missionnées par le curé comme ministres extraordinaire de la communion, ne se serviront pas elles-mêmes au tabernacle, mais recevront les hosties du prêtre ou du diacre. Sauf exception, ils porteront la communion aux malades aussitôt après la messe, pour éviter que le Corps du Christ soit conservé dans la poche ou en un lieu non conforme à sa dignité, tout en vaquant à des occupations profanes.

Lors des obsèques et des mariages, on conviendra de l'opportunité de célébrer l'Eucharistie pour le bien spirituel des participants après un discernement préalable avec les familles ou les fiancés. Si la

messe n'est pas célébrée, on veillera à en célébrer une pour le défunt ou les nouveaux mariés au plus tôt, sachant que le casuel comprend systématiquement un honoraire de messe.

On insistera aussi dans nos paroisses sur l'adoration eucharistique. On se reportera à l'Exhortation Apostolique *Sacramentum Caritatis* du pape Benoît XVI aux numéros 66-69. En soulignant la relation intrinsèque entre célébration et adoration, l'acte d'adoration prolongeant et intensifiant ce qui est réalisé durant la célébration liturgique elle-même (N°66), on favorisera des temps d'adoration eucharistique dans les paroisses, chaque semaine, si c'est possible, et au moins à l'occasion du 1^{er} vendredi du mois. On invitera même les fidèles qui le peuvent à s'inscrire dans l'une ou l'autre chapelle d'adoration perpétuelle. Quand cela sera possible, on pourra organiser le dimanche après-midi un temps d'adoration suivi du salut du Saint-Sacrement et accompagné du chant des vêpres.

On fera en sorte que le tabernacle soit situé à une place visible et accessible par tous, et entouré du plus grand soin. En particulier on veillera à ce que le tabernacle soit bien sécurisé, en ces temps où les profanations se multiplient. Les églises, où le Saint Sacrement est conservé au tabernacle, seront maintenues ouvertes et on veillera à ce que chaque jour, une personne au moins accomplisse une visite au Saint Sacrement. En outre, dans les églises où le Saint-Sacrement est conservé, même si la messe y est peu célébrée, on sera attentif à renouveler la réserve, au moins une fois par mois.